M. de Pressensé insiste de nouveau pour le rejet de l'amendement de M. Chesnelong.

M. de Freycinet. — Le gouvernement est d'accord avec la commission pour repousser l'amendement de M. Chesnelong.

La première partie de l'amendement de M. Chesnelon, consacrant le principe de la dispense, est repoussée par 318 voix contre 70.

Le reste de l'amendement est également repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 28 juin.

Présidence de M. Méline, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet de loi portant établissement de surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi d'Aiguebelle (Savoie).

La commission du budget

M Loustalot. — J'ai l'honneur de déposer le rapport sur la proposition de M. Piou tendant à réformer le mode de délibération de la commission du budget.

Je demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Bigot. — Ne faudra-t-il pas un jour d'intervalle entre la séance où il sera constaté que la commission n'est pas en nombre et la séance suivante ?

Si les deux séances peuvent avoir lieu le même jour, la garantie est illusoire.

M. le Rapporteur. — Il en sera pour la Commission du budget comme pour la Chambre.

On a souvent renvoyé la prochaine séance au même jour.

M. Bigot.— Dans ces conditions, ce sera une véritable comédie.

Je demande le renvoi à la Commission.

M. Duchesne. — J'ai proposé une modification au règlement pour que la séance de la Chambre soit renvoyée au lendemain quand l'assemblée n'est pas en nombre pour délibérer.

L'honorable président du Conseil quand il était président de la Chambre, était favorable à cette idée.

M. Floquet. — En introduisant la question du quorum dans les délibérations de la commission du budget on entraverait et on retarderait ses travaux.

Il y aurait plutôt lieu d'abaisser le quorum pour les séances de l'Assemblée.

J'invite la Chambre à repousser l'ensemble de la résolution.

M. Piou. — La Commission a exigé la présence de dix-sept membres pour les votes seulement, et non pour les discussions préparatoires.

Jamais, du reste, les séances de la Commission du budget n'ont eu une importance comparable à celle qu'elles ont prise depuis quelque temps !

Elle a pris l'initiative de lois spéciales créant modifiant les impôts.

L'initiative des députés est soumise à des formalités sérieuses.

Celle de la Commission du budget s'exerce sans aucune entrave.

Il paraît nécessaire de prendre certaines garanties contre l'omnipotence de cette Commission, qui a statué en présence de sept ou huit membres seulement. (Très bien, très bien, à droite.)

La proposition a pour but d'assurer la sincérité des travaux de la commission qui ont été trop souvent conduits d'une manière scandaleuse. (Très bien. — Applaudissements à droite).

M. Rouvier. — La proposition tend simplement à l'organisation de l'obstruction. (Bruit à droite. Dénégations). J'ai fait partie depuis dix ans de la commission du budget et je peux déclarer que ce qu'on propose est absolument irréalisable.

L'examen des grandes lignes du budget est fait par la commission.

Mais sur les points de détail, très nombreux, on ne peut exiger la présence de 17 membres.

Il faut ajouter qu'il y a vingt-deux rapporteurs qui s'occupent séparément de leur rapport.

L'article unique de la proposition, mis aux voix, est adopté à la majorité de 273 voix contre 237.

M. le Président. — J'ai reçu un article additionnel de MM. Guillaumou, Burdeau, et de plusieurs de leurs collègues, portant que nulle commission ne pourra émettre un vote qu'avec la moitié, plus un de ses membres.

M. Burdeau.— Je pense que le principe qui vient d'être adopté pour la Commission du budget doit être étendu à toutes les Commissions. (Très bien. très bien à droite.)

M. Loustalot, rapporteur. — Je suis personnellement favorable à l'amendement.

Mais la question soulevée n'est pas du ressort de la Commission, uniquement nommée pour s'occuper de la Commission du budget. (Aux voix.)

La prise en considération de l'amendement est adoptée par 298 voix contre 177.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de la résolution adopté est par 282 voix contre 243.

Les accidents du travail

La Chambre reprend ensuite la suite de la 2e délibération sur la responsabilité des accidents du travail.

M. Camille Raspail propose d'ajouter à la nomenclature de l'article 1er, les industries qui emploient des matières toxiques : l'étamage des glaces, la teinturerie, etc.

M. Félix Faure. — Je ferai remarquer que cet amendement trouvera place dans la loi sur l'hygiène industrielle, la loi actuelle ne vise que les accidents.

M. Raspail retire son amendement.

M. Le Gavrian, député du Nord. — J'ai l'honneur de proposer un paragraphe additionnel portant que « les ouvriers et employés seront tenus si le chef de l'entreprise l'exige, de contribuer au paiement des primes d'assurance jusqu'à concurrence de 20 0/0 au maximum. »

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. Basly, au sujet du paragraphe 3 de l'article premier de l'amendement de M. Rodat, dit : « Je ne puis admettre cette disposition qui exclut du bénéfice de l'indemnité l'ouvrier qui, à la suite d'un accident, aura été condamné correctionnellement.

La Chambre a repoussé cette rédaction une première fois, elle la repoussera une seconde.

M. Rodat.— La loi ne sera praticable que lorsque elle aura été débarrassée de ce qu'elle contient d'excessif.

On ne comprendra jamais que l'ouvrier coupable d'une faute lourde qui a pu entraîner la mort de plusieurs de ses camarades et même du patron reçoive une pension des ayant-droits de ce patron.

M. le Ministre des travaux publics. — Je repousse l'amendement de M. Rodat qui aurait pour résultat de multiplier les procès.

La première partie du troisième paragraphe de l'amendement Rodat ainsi conçu : « Toutefois il ne sera dû aucune indemnité à celui qui aura intentionnellement provoqué l'accident » est mis aux voix et adopté.

La seconde partie du paragraphe est repoussée par 320 voix contre 188.

M. Lyonnais.— Sur le quatrième paragraphe qui limite le bénéfice de la loi aux employés et ouvriers dont les appointements ne dépassent pas 4000 francs, je demande que les ouvriers et employés dont les appointements dépassent ce chiffre profitent de la loi jusqu'à concurrence de cette somme.

Le quatrième paragraphe modifié dans ce sens est adopté.

La Chambre adopte deux amendements de MM. Guillaummou et Jacquiers.

M. Liair demande l'extension de la loi pour les marins se livrant à la pêche.

Cet amendement est repoussé par 361 voix contre 118.

MM. de Lanjuinais et Chevreau protestent contre la loi anti-démocratique préjudiciable aux patrons et aux ouvriers.

L'article 1er est adopté.

La séance est levée à 6 h. 15 et renvoyée à samedi.

LE CANAL DE PARIS A LA MER

On sait que M. Achard et une quarantaine de députés ont déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution, invitant le gouvernement à mettre à l'enquête le projet du canal de Paris à Rouen, présenté par la société d'études de *Paris port de mer*.

M. Gomot, au nom de la 20e commission d'initiative parlementaire, vient de déposer un rapport favorable à la proposition de M. Achard. Voici comment M. Gomot appuie la résolution de la commission.

« Sur tous les points de l'Europe, on entreprend de grands travaux, on creuse des canaux, on perce des montagnes, on se préoccupe d'abréger les distances, de faire affluer dans les centres populeux les objets de consommation, les produits industriels. Le canal de Saint-Pétersbourg est fini, le canal de la mer du Nord est commencé, celui de Manchester aussi. Des projets sont à l'étude pour faire de Rome et de Bruxelles des ports de mer. La France ne saurait rester inerte quand il se fait autour d'elle un tel mouvement.

» La question qui nous occupe est mûre, elle a l'appui de l'opinion publique, car tout le monde comprend l'avantage d'un grand marché maritime placé près du plus grand centre de production et de consommation du pays. La réalisation du projet est réclamée par le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Paris. Des vœux dans ce sens ont été émis par les Conseils généraux de quatorze départements, par les Conseils municipaux des communes riveraines de la Seine entre Paris et Rouen, par le Congrès des Chambres syndicales de commerce, par les Congrès des Sociétés de Géographie, etc. »

NOUVELLES DU JOUR

Le discours du trône prussien et la presse

Berlin, 28 juin. — Tous les journaux qui commentent le discours du trône font ressortir le caractère pacifique de ce document et insistent sur la phrase finale qui les remplit de satisfaction : « Le Roi est le premier serviteur de l'Etat. »

Même la *Gazette Libérale* de M. Richter approuve cette déclaration.

Berlin, 28 juin. — Le projet d'adresse élaboré par la Chambre des députés du Landtag prussien est une simple paraphrase du discours du trône ; il ne contient aucune allusion politique. La Chambre accueille avec reconnaissance les déclarations royales, notamment en ce qui concerne la liberté des cultes et la paix religieuse et déclare qu'elle restera fidèle au roi dans les bons comme dans les mauvais jours.

Le projet d'adresse de la Chambre des Seigneurs exprime la profonde douleur causée par la mort de l'Empereur Frédéric. Il remercie le Roi des assurances données par lui.

C'est avec enthousiasme, avec amour, reconnaissance et un sentiment joyeux que pour la réalisation de ses promesses le peuple prussien se tiendra inébranlable à ses côtés.

Guillaume II et le Czar

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Dans une lettre au czar, Guillaume II lui rappelle la visite qu'Alexandre III fit à Guillaume Ier à Berlin. Il dit qu'il considère comme un devoir d'accomplir la promesse qu'il lui fit d'aller le visiter à Saint-Pétersbourg. La lettre est très cordiale.

L'Empereur de Russie a répondu qu'il serait très heureux de recevoir l'empereur d'Allemagne et manifeste le désir qu'il so accompagné par M. de Bismarck.

De grandes fêtes seront données en l'honneur du souverain allemand dont le séjour à St-Pétersbourg sera d'une semaine.

Préfets décorés

Paris, 28 juin, 10 h. 45. — Le *Courrier du Soir* annonce qu'il est question de savoir si, à l'occasion du 14 juillet, il ne conviendrait pas de faire entrer dans le cadre de la légion d'honneur, par mesure générale, vingt-quatre préfets, non encore décorés. Elle aurait été soulevée dans les régions administratives.

La révocation des maires de Paris

Paris, 28 juin. — MM. Kœchlin, Dubies et Emile Ferry, maires des 8e, 5e et 9e arrondissements de Paris, seraient sur le point d'être révoqués.

Les dégâts causés par l'orage dans l'Est

Nancy, 28 juin.— On reçoit des détails navrants sur les orages qui ont éclaté les 23, 26 et 27 juin dans l'Est.

La pluie continue à tomber, mais sans grêle; les récoltes sont surtout endommagées dans les Vosges, en Alsace et aux environs de Metz.

A Kiminger un cultivateur a été foudroyé par le tonnerre, son fils qui était à côté de lui, n'a ressenti aucun mal.

L'union des droites

Paris, 28 juin. — L'union des droites s'est réunie sous la présidence du baron de Mackau.

La réunion traite la question du budget et l'attitude qu'il convient de prendre au moment de la nomination de la Commission du budget.

MM. Chevalier, d'Allières, le baron de Soubeyran, Renard, Albert Duchesne, Déjardin, Bigot, baron Reil de la Ferriense, de Soland, de la Batie prennent successivement la parole.

La réunion décide que dans chaque bureau les membres des droites discuteront le budget présenté, et feront ressortir combien le projet soumis à la Chambre est défectueux à son égard.

Elle décide que les membres des droites voteront pour les candidats qui soutiendront les opinions financières les plus conformes aux intérêts du pays.

MM. Le Gavrian, Renard, députés du Nord, et divers de leurs collègues, discutent différents articles et amendements relatifs à la loi sur les accidents.

L'encyclique sur la liberté humaine

Les journaux catholiques publient l'encyclique de Léon XIII sur la liberté humaine, dont nous avons donné, hier, un résumé.

Le duc d'Aumale

Paris, 28 juin. — La *Liberté* dit, à propos de la lettre du duc d'Aumale au président de la commission administrative de l'Institut :

« On remarquera avec quelle dignité cette lettre est écrite; le duc d'Aumale atteste que l'Institut a fidèlement traduit ses sentiments qui sont ceux d'un patriotisme supérieur à toutes les passions de parti.

» En revanche, il ne dit pas un mot contre la décision impolitique qui le contraint de rester en exil.

» Décidément, le prince veut mettre de son côté toutes les convenances, toutes les délicatesses, et avec elles, tous les esprits honnêtes et vraiment libéraux. »

Réception du général d'Alvensleben par M. Carnot

Paris, 28 juin. — A trois heures, M. le président de la République a reçu, au palais de l'Elysée, le général d'Alvensleben, envoyé extraordinaire, chargé de lui notifier l'avènement au trône de l'empereur Guillaume II.

M. Mollard, introducteur des ambassadeurs est allé chercher le général d'Alvensleben, dans un landau du palais, à l'hôtel de Londres, rue Castiglione, escorté d'un détachement du 14e dragons.

L'envoyé extraordinaire était accompagné de son officier d'ordonnance.

A son arrivée dans la cour du palais de l'Elysée les honneurs militaires ont été rendus par la garde de service.

Le colonel Lichtentein a reçu le général au bas du perron du palais et l'a conduit dans le grand salon de réception.

M. le président de la République l'attendait entouré de toute sa maison civile et militaire.

L'entrevue a duré un quart d'heure et a été des plus cordiales.

L'envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur d'Allemagne a été reconduit à son hôtel avec le même cérémonial.

Ce soir, dîner à l'Elysée en l'honneur du général.

Les maires à la revue

Paris, 28 juin. — Il a été décidé, ce matin, en conseil de Cabinet, que tous les maires d'arrondissement et des cantons seraient invités, cette année, à assister le 14 juillet, à la revue et au grand banquet qui aura lieu au Champ de Mars, dans une des travées de la future exposition.

Outre les maires des 2,000 chef-lieux de canton, tous les députés, sénateurs, et les membres du Conseil municipal de Paris sont invités.

Toujours Wilson

Paris, 28 juin. — Voici de nouveaux détails sur la déconfiture de la sœur de M. Wilson.

Outre la créance de 850.000 francs du Crédit foncier, un jeune peintre, auquel la châtelaine de Chenonceaux avait confié la décoration de la salle des fêtes, figure sur l'état hypothécaire pour une créance de 280.000 francs.

Chaque semaine le tribunal de Tours prononce un jugement au profit des divers fournisseurs, boucher, boulanger, grainetier, etc., qui sont obligés de recourir à la voie judiciaire pour obtenir reconnaissance de ce qui leur est dû.

Attentat contre Guillaume II

Berlin, 18 juin. — Les organes de la presse dévouée à la police continuent à reprendre des bruits alarmistes, ou du moins, à faire des allusions mystérieuses sur un attentat projeté contre l'empereur.

Il est vrai que des lettres de menace ont été envoyées au jeune souverain; mais ces lettres viennent toutes de Londres, et ont été commandées à l'avance par la police de Berlin.

Comme auteurs de ces missives on connaît jusqu'ici le nommé Joseph Peukert, agitateur anarchiste, à la solde de la police prussienne.

Ensuite le nommé Kauffman, agent de police, qui joue le rôle d'anarchiste révolutionnaire à Londres.

Ce dernier est le même qui, dans la caisse de dynamite trouvée chez l'agent Schrœder, à Zurich, a appliqué une machine infernale.

Ces deux agents de la police prussienne se remuent beaucoup depuis quelque temps.

A Londres, où ils sont domiciliés, ils cherchent à gagner quelques fanatiques, toute tentative d'enrôlement ayant échoué à Berlin.

Ils sont cependant surveillés par les socialistes allemands de Londres.

Les anarchistes allemands

Londres, 28 juin. — Dans les cercles allemands on prétend que la police de Londres aurait informé la police de Berlin que huit anarchistes allemands, résidant à Londres, ont quitté cette ville se rendant à Berlin.

Dans un des derniers meetings tenus par les anarchistes allemands de Londres, une nouvelle ligne de conduite aurait été décidée.

« Nos renseignements, dit le *Globe*, de Londres, nous permettent de dire que la période d'action va commencer pour les anarchistes allemands. »

La « Crapaudine »

Marseille, 28 juin. — Plusieurs journaux annoncent que des faits scandaleux se sont passés à bord du transport *Le Canton*. Pendant la traversée, un soldat aurait été condamné par désobéissance au supplice de la « Crapaudine » et aurait subi cette torture pendant une journée entière malgré les réclamations de tous les passagers civils.

Pour prolonger les souffrances de ce malheureux on versait de l'eau d'heure en heure sur les pieds et les mains de la victime pour faire mieux entrer les cordes dans les chairs tuméfiées.

Les journaux à qui nous empruntons ces faits demandent à ce propos si la torture est rétablie et si nous sommes revenus à l'esclavage.

Une enquête sévère est ouverte et l'on parle d'interpellation à la Chambre sur cette affaire qui mérite, en effet, d'être éclaircie.

Les faux billets de banque

Paris, 28. — Le nombre total des billets faux présentés à la Banque de France s'élève aujourd'hui à 116 On a tout lieu de croire que là s'arrête l'émission, car il n'en a pas été signalé un seul depuis 15 jours.

La Banque a remboursé pour 153 millions de billets de 500 fr., dont 73 millions à Paris et 80 millions dans les succursales. Il en reste encore en circulation pour 146 millions de billets de 500 francs.

C'est M. Guillot qui est chargé de l'instruction relative à la recherche des faussaires.

Jusqu'ici aucune arrestation n'a été opérée, ni en France, ni à l'étranger; mais on espère arriver bientôt à un résultat.

La souscription de Panama

On lit dans le *Paris*, journal qui s'est fait remarquer par son ardeur à soutenir l'émission :

« La souscription des obligations à lots du Canal de Panama a été découverte jusqu'à concurrence de près de *quinze cent mille titres*.

» C'est un succès d'autant plus grand que les attaques violentes dont les Titre de Panama ont été l'objet à la Bourse, ont porté à l'émission un tort indiscutable. Voilà malgré tout ce qu'a été le résultat.

» Du reste, un syndicat s'est immédiatement constitué pour prendre ferme les cinq cent mille obligations restant à souscrire.

» On peut donc affirmer que dès aujourd'hui la Compagnie de Panama possède les sommes nécessaires à l'achèvement du Canal.

Les agents commissionnés

Paris, 28 juin. — M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics, s'est rendu à la Commission de la Chambre chargée de la commission des rapports des agents commissionnés avec les Compagnies de railways; la principale préoccupation du Gouvernement est de faire aux agents commissionnés une situation se rapprochant dans une certaine mesure, de celle des fonctionnaires et prévenir ainsi l'éventualité toujours possible, dans le régime de l'article 1780 du code civil, d'une grève générale de ses agents qui jetterait le trouble dans la société.

NOUVELLES MILITAIRES

Appel de la réserve.—Les réservistes des armées de terre et de mer (classes 1879 et 1881, seront appelés dans le courant des mois d'août, septembre et octobre prochains pour accomplir une période d'instruction.

Ils n'auront d'autre avis que les affiches qui leur serviront d'ordre de convocation et qu'ils feront donc bien de consulter.

Armée territoriale. — Cavalerie. (Classes de 1876 et 1877. — Les hommes des classes de 1876 et 1877 appartenant aux escadrons des numéros paires de la cavalerie territoriale sont appelés en une serie de la manière suivante :

Les sous officiers comptables, du samedi 29 septembre au dimanche 14 octobre inclus;

Les autres sous-officiers et les brigadiers, du samedi 20 septembre au samedi 13 octobre inclus;

Les hommes non gradés, du lundi 1er octobre au samedi 13 octobre inclus.

Le volontariat en 1888. — Les jeunes gens désirant être admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1888, devront déposer, du 2 juillet au 14 août, délai de rigueur, leur demande écrite, accompagnée des pièces prescrites par les règlements, à la Prefecture du Nord (bureau militaire).

Armée territoriale. — *Infanterie.* — M. Marc Bouchet, chef de bataillon en retraite, est nommé chef de bataillon au 1er régiment territorial d'infanterie.

Sont nommés capitaines dans l'infanterie territoriale : 2e régiment. — M. Champion, lieutenant, faisant fonctions de trésorier au dépôt du corps. — 4e régiment — M. Locquenaux, lieutenant faisant fonctions de trésorier au dépôt du corps. — 5e régiment. — M. Villette, lieutenant au corps. — 6e régiment.— M. Bocquet, lieutenant au 5e régiment. — 7e régiment. — MM. Legay et Boittelle, lieutenants au 3e régiment.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La soie

La physionomie du marché soyeux s'est un peu modifiée cette semaine. Les craintes qu'avait fait naître la mort de l'empereur Frédéric se sont presque aussitôt dissipées et il est permis de croire qu'au point de vue politique, tant extérieur qu'intérieur, nous entrons dans une période d'apaisement réel.

En même temps, sur la plupart des marchés cocons de France et d'Italie, les prix sont allés en progressant. On a payé en dernier lieu, jusqu'à 3 50, 3 60 dans les Cévennes et les mêmes prix en Piémont. Au Japon, la récolte exubérante qu'on s'était plu à annoncer, se résume tout au plus à une récolte égale à la précédente et avec une qualité de cocons moins bonne. Cette infériorité dans la qualité des cocons de cette campagne se retrouve, d'ailleurs, à peu près partout : en France comme en Italie, les essais de rendement faits jusqu'à présent ne laissent guère que des déceptions dont il faut savoir tenir compte comme quantité de soie à produire.

L'impression résultant de ces avis, dit le *Moniteur des soies*, a été jusqu'à présent plutôt morale que materielle chez nous. Il faut attendre que l'effet s'en soit répercuté sur marché de l'étoffe qui surveille attentivement les péripéties de la récolte. Il semble acquis aujourd'hui que, dans son ensemble, cette récolte sera plutôt inférieure comme quantité et qualité à sa devancière et, en tout cas, d'après les prix payés pour les cocons, les nouveaux produits ressortiront largement aux cours actuels Il y a loin de ce résultat aux exagérations optimistes qu'on s'était plu à répandre et si, au point de vue immédiat, tous les intérêts n'y trouvent peut être pas leur compte nous n'en persistons pas moins à croire que la campagne engagée sur les bases actuelles sera plus fructueuse pour tous, aussi bien pour la fabrique que pour l'industrie soyeuse, qu'une campagne débutant en pleine baisse et avec un surcroît de production de la matière première.

La fabrique, tout en continuant à affecter des dehors d'indifférence, se préoccupe davantage de l'allure du marché soyeux et il se serait traité, en marchandise disponible, des affaires d'une certaine importance, si les détenteurs avaient consenti à accepter les offres faites aux plus bas cours du jour. Ils s'en soucient peu pour le moment et, au point de vue des prix, la résistance a été la note dominante de la semaine pour la plupart des soies d'Europe. Dans ces conditions, les affaires sont restées difficiles, mais la demande a été incontestablement meilleure et tend à se développer.

Laines

Anvers, 28 juin.

En disponible il a été traité 344 balles de laine, de la Plata, en suint.

Marseille, 27 juin.

On a vendu 95 balles de laine Caramanie couleurs, de fr. 75 à 77.50.

Marchés des laines à terme. — Cours du 29 Juin 1888

(De nos correspondants particuliers)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne courant 36 0/0 — Cote du jour	Cote précédent	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	Cote précédent	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	Cote précédent	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote du jour	Cote précédent	ALLEMANDS — Australie — Cote du jour	Cote précédent	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote du jour	Cote précédent
Janvier	167 50	167 ..	157 ..	157 ..	...	...	542 50	552 50	...	595 ..	550 ..	552 50
Février	...	...	157 ..	157 ..	...	...	542 50	552 50	...	595 ..	550 ..	552 ..
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Juin	163 ..	163 ..	156 ..	156 ..	...	...	540 ..	542 50	...	585 ..	550 ..	550 ..
Juillet	163 ..	162 50	156 ..	156 ..	...	...	540 ..	545 ..	...	590 ..	550 ..	550 ..
Août	164 50	164 ..	157 ..	157 ..	...	...	540 ..	550 ..	...	590 ..	550 ..	552 50
Septembre	165 50	165 ..	158 ..	158 ..	...	...	542 50	552 50	...	590 ..	552 50	555 ..
Octobre	166 50	166 ..	158 ..	158 ..	...	...	545 ..	555 ..	...	595 ..	555 ..	560 ..
Novembre	167 50	167 ..	158 ..	158 ..	...	...	545 ..	555 ..	...	595 ..	557 50	560 ..
Décembre	167 50	167 ..	157 ..	157 ..	...	...	542 50	552 50	...	595 ..	555 ..	557 50

Le Havre : marché soutenu, ventes .. balles. — Anvers : marché en baisse, vente 30,000 kilos.

Marchés anglais

Bradford, 25 juin.

Laines. — Nous avons un marché extrêmement calme et même faible. En ce qui concerne les laines anglaises il en est peu qui ait changé de mains et les prix sont légèrement en faveur des acheteurs. Dans les foires de la contrée, toutefois, la tendance n'est pas la même. La foire de Doncastres de samedi a été aussi ferme que les semaines précédentes. Cependant les détenteurs ainsi que les gros acheteurs sont indécis sur ce qu'ils ont à faire. Tant que le marché des fils reste dans la situation actuelle, on n'est pas fort encouragé à acheter de la laine en anticipant sur une hausse. Les laines mérinos, suivant les ventes de Londres, ont une grande tendance à la hausse, et les croisés fins s'écoulent mieux.

Fils. — Les négociants exportateurs ont encore nombre de petits ordres en genres variés à remplir, toujours pour de promptes livraisons. Il y a très peu de commissions pour des quantités et le principal marché de fils est particulièrement faible. Les retors, dont il y a encore un stock considérable, sont à peine fermes, mais les cotations n'éprouvent pas grand changement. Les filateurs sont en général modérément alimentés, cependant, ils travaillent largement pour le commerce du pays. La consommation de filés d'Australie est importante.

Tissus. — Il y a un courant d'affaires modérés en tissus de la place. Les articles en laines d'Australie attirent encore plutôt l'attention et c'est le commerce du pays qui en est le meilleur acheteur.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 juin. — Hauteur barométrique 754 m/m (baisse); température, 7 heures du matin, 16 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après midi, 21 degrés ; 5 h. soir, 20 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 28 juin. — Une nouvelle baisse barométrique assez rapide a eu lieu sur le nord du continent et le minimum d'Irlande s'est transporté au Sud-Est de l'Ecosse (Shields 749); un second minimum se trouve en Laponie (749). La pression se relève à l'Ouest de l'Europe. On signale encore des pluies et des orages sur les Iles Britanniques, la France, les Pays-Bas et l'Ouest de l'Allemagne.

La température monte en Russie et en Algérie. Elle a baissé ailleurs sous l'influence des pluies orageuses. Le thermomètre marquait ce matin 6 degrés à Bodo, 13 à Moscou, 14 à Clermont, Lyon, 15 à Paris, Brest, 18 à Nice et 27 à Biskra.

En France les vents ont fraîchi de l'ouest, des averses sont encore probables avec température moins élevée.

A Paris, hier, pluie vers 4 h. 30 et dans la soirée. Température maxima : 24·3 ; minima : 13·6 Eau recueillie, 6 m/m 1.

PETITE CHRONIQUE

VIEILLE ORDONNANCE

Au moyen âge, les juges devaient être à jeun pour juger, non sans doute dans le sens rigoureux du mot, mais on entendait par là que les séances devaient se tenir avant midi.

Cette loi — fort sage, soit dit en passant — était observée presque partout en France. Seules, quelques localités ne l'appliquaient point. De ce nombre était Roubaix. Là où les juges auraient dû pourtant se méfier — pour eux comme pour leurs justiciables — des résultats que produit l'alliance de la bière et du genièvre, ils tenaient séance pendant l'après-midi.

Les choses allèrent ainsi chez nous jusqu'au XVIe siècle et il fallut un acte special du souverain pour changer cet état de choses, mais cet acte se basa sur l'attitude des justiciables, lesqu ls laissaient aussi fort à désirer.

Voici l'ordonnance, très-curieuse dans sa naïveté, que rendit à ce sujet Charles Quint, il y a aujourd'hui trois cent cinquante-cinq ans (29 juin 1533) et que nous trouvons dans l'intéressante *Histoire de Roubaix*, de M. Th. Leuridan.

« Charles par la divine clémence, empereur des Romains, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçu avons l'humble supplication de demoiselle Yolente de Luxembourg, séneschalle de Hainaut, douairière, dame héritière de Roubaix, Herzeles et Néchin, contenante qu'elle et, en sa dite seignorie de Roubaix, bailly, échevins, hommes de fiefs et juges pour exercer et administrer la justice tant d'office que de parties contre autres, dont les plais se sont de longtemps accoustumez tenir à deux heures de l'après-midi.

»Or est-il que, à raison de ce, ceux qui ont à faire auxdits plais, ou plusieurs d'iceux, gens champestres, sont souventes fois et pour la pluspart du temps embus et yvres tellement qu'on ne les sait bonnement induire, la dite suppliante ordonneroit et institueroit vollontiers que lesdits plais fussent dores et avant tenus avant disner, comme on fait en notre salle et baillage de Lille dont la dite seignorie de Roubaix est tenue; mais elle vouldroit s'ingérer ne s'advancher de ce faire sans préalablement en avoir obtenu nos lettres d'octroy, congié et licence, très-humblement le réquérant; savoir faisons que ces choses considérées, nous, à ladite dame de Roubaix suppliante, inclinant favorablement à sa dite requeste, avons octroyé, consenti et accordé, octroyons consentons et accordons, de grâce spéciale, par ces présentes, que les plais qui se sont accoustumez tenir en sa dite seignorie de Roubaix à deux heures après disner, comme dit est se y puissent tenir devant disner à telle heure que par les dits bailly, échevins, hommes de fiefs et juges sera advisé, et lors oyr les dits parties d'un costé et d'autre en font ce qu'elles voudront dire et alléguer et leur faire et administrer raison et justice ainsi qu'il appartiendra sans faveur ou dissimulation. Mandons etc., etc., etc.

Ce curieux document nous indique de reste que nos pères n'étaient pas d'une sobriété excessive... Si nos contemporains se versent souvent de trop larges rasades, les choses en étaient déjà là dans le « bon vieux temps » — sur une moins grande échelle, sans doute — il n'y avait alors comme aujourd'hui 1500 cabarets à Roubaix, mais juges et justiciables n'étaient pas beaucoup plus tempérants les uns que les autres.

Jean de Roubaix.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections municipales de Roubaix. — Le Conseil de préfecture, dans son audience de vendredi, a rejeté les protestations des sieurs Caudrelier et consorts, repoussé les demandes d'enquête et validé les élections municipales de Roubaix.

Nous donnons plus loin l'analyse de l'arrêt.

Reste à examiner la protestation contre l'élection de M. Lerouge.

On se souvient que M. Lerouge a été proclamé élu à une voix de majorité, mais qu'on avait annulé à tort plusieurs bulletins valables, portant le nom de M. Louis Cordonnier.

L'emprunt de Roubaix. — Au début de sa séance de vendredi, le Sénat a autorisé la ville de Roubaix à emprunter 980,000 francs pour l'agrandissement du cimetière et le règlement des obligations du canal.

Le conseil supérieur de l'enseignement technique. — L'*Officiel* publie la composition du Conseil supérieur de l'enseignement technique. A côté d'un certain nombre de députés et de sénateurs opportunistes, nous voyons figurer les présidents de plusieurs Chambres de commerce, y compris celle de Lille.

Il est extraordinaire que le président de la Chambre de commerce de Roubaix ne s'y trouve pas, alors que les présidents d'autres Chambres de commerce, de celles moins importantes et de centres industriels moins considérables y figurent tels que Reims, St-Quentin et Amiens.

Cet oubli est d'autant plus regrettable, que c'est M. Pierre Legrand député du Nord, qui a commis, au détriment de nos intérêts régionaux, cette petite iniquité.

Derrière la toile. — Nous venons d'admirer en plein Roubaix une véritable oasis. Nous avons cru, en vérité, voir une forêt vierge en pénétrant dans le hall de la Société Artistique, rue de l'Alouette.

Grâce au concours de M. Hippolyte Willem et de M. Willem père, la vaste salle présentait un aspect enchanteur.

Il y a là des plantes ornementales superbes telles que la ville de Gand seule en possède.

Au milieu de la salle, nous avons admiré des pêches de toute beauté, c'était un supplice de Tantale que l'on endurait en voyant ces magnifiques arbres en pots chargés de fruits mûrs.

Les roses n'arriveront que samedi et on aura peine à caser tous les envois annoncés.

Cette exposition présentera, autant que nous avons pu déjà nous en rendre compte, un coup d'œil très-original, tout à fait pittoresque et absolument différent de celui qu'offrait l'exposition de chrysanthèmes de novembre dernier.

Parmi les nombreux dons offerts en prix, nous avons remarqué un volume — *l'Idylle* — de notre célèbre concitoyen Gustave Nadaud.

Ce volume a d'autant plus de prix qu'un autographe de l'auteur est inscrit sur la première page.

Nous ne nous refusons pas au plaisir d'en donner la primeur à nos lecteurs :

Que voulez-vous ? j'aime les roses :
Je ne demande qu'une chose :
Ce n'est pas la fortune... oh ! non !
Ce n'est pas le pouvoir... oh ! non !
Ce n'est pas la grandeur... oh ! non !
Ce n'est pas une femme... oh ! non !
Ce n'est pas une fille... oh ! non !
After d'avoir un gendre... oh ! non !
Je ne demande qu'une chose :
Un rosier qui porte mon nom.

J'avais déjà le chrysanthème;
Mais il en est ainsi des fleurs;
Plus on les voit, plus on les aime,
Plus encore à Roubaix qu'ailleurs.

G. Nadaud.

Nous croyons que tout Roubaix ne manquera pas de rendre visite à cette Exposition.

L'Espierre. — On nous écrit de Belgique :

«La question des eaux de l'Espierre agite toujours nos populations. C'est ainsi que la Chambre de commerce et des fabriques de Gand vient d'adresser une lettre assez vive à M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics. Les membres de la chambre de commerce de Gand assurent que les travaux entrepris par le gouvernement français n'empêcheront pas la corruption des eaux de l'Espierre, « parce qu'il est impossible — je cite textuellement — d'épurer convenablement un cube d'eau aussi considérable que le débit de l'Espierre. » Les signataires de la lettre prient ensuite le ministre de s'assurer cependant si les travaux sont exécutés avec la diligence nécessaire, pour qu'ils soient terminés le 22 février 1889, conformément aux termes du décret de M. le

---

FEUILLETON DU 30 JUIN. — 24 —

LE PARRICIDE

par A. Belot et J. Dautin

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XVII

Tu n'y étais pas, c'est vrai ; mais la société n'était pas absolument désagréable pour cela. Ce qui l'est désagréable, c'est que je me suis laissé enfiler de cent soixante louis.

— Hein ? comme tu y vas !

— Ça t'étonne?

— Dame ! c'est un peu vif, tu en conviendras. Déjà l'autre jour j'ai payé pour toi un effet de deux mille francs.

— Tiens ! justement tu me fais souvenir que j'en ai un pareil qui échoit le 15. C'est après-demain...

— Ah çà... plaisantes-tu ?

— En affaires, jamais !

— Je te ferai observer que tu vas un peu trop vite.

— Vrai ! tu trouves?

— Sais tu ce que tu me coûtes depuis six mois ?

Fi donc ! un père qui compte avec son fils !

— Quarante mille francs... Ce qui ne t'empêche pas d'avoir des dettes.

— Naturellement.

— Eh bien ! mon cher, je suis fâché de te le dire : il faut absolument enrayer.

— Ah çà ! il paraît que je suis venu pour attraper un sermon. Attends un peu, fit Emery en s'arrangeant sur le divan... là, tu peux continuer.

— Il ne s'agit pas de sermon, dit Suchapt. Je te parle sérieusement, et tu me feras plaisir de m'écouter de même. Tu dépenses trop, voilà tout. Eh ! qui diantre, à ma place y tiendrait !... Cela ne fait qu'augmenter tous les jours... Modère-toi, sois raisonnable. Est-ce donc impossible? Tu vois que je ne fais pas le père grognon ; je te parle en ami.

— Tu es bien bon, et je te remercie. Mais il est bien difficile que nous nous entendions.

— Pourquoi ?

— Nous avons des façons de voir diamétralement opposées. Tu trouves que je dépense trop, et précisément j'étais en train de me faire à moi-même le reproche contraire.

Suchapt haussa les épaules.

— Encore une de tes méchantes plaisanteries, fit-il ; il n'y a donc pas moyen de raisonner avec toi ?

— Je te demande pardon, c'est toi qui a des idées singulières. Vas-tu exiger que je vive comme le fils d'un petit rentier ou d'un petit fonctionnaire?

— Non. Ce serait absurde, et je serais le premier à te blâmer. Mais tu conviendras qu'il y a un moyen terme.

— Eh voilà! où est-il, ce moyen terme? Toi, tu prétends que je l'ai dépassé, tandis que j'ai la conviction d'être resté bien en deçà.

— Merci !... Ah ça? quelle idée te fais-tu de ma fortune?

— Une idée énorme, je t'en préviens, et je serais désolé d'en rabattre... Tu te livres à un tas de petits tripotages qui doivent te rapporter des sommes folles.

— Permets... Il ne s'agit pas de tripotages...

— Oh ! peu importe le nom... Mais, à moins que tu n'aies usurpé la réputation d'habileté dont tu jouis...

— Je n'ai rien usurpé du tout. Seulement l'argent ne vient pas comme tu parais te l'imaginer.

— J'avoue que je sais infiniment mieux comme il s'en va. Mais prends garde ! tu vas me désillusionner sur ton compte. Si tu n'es plus cette admirable pompe à aspirer les écus que je me plaisais à voir en toi, quel prestige espères-tu garder à mes yeux ?

— Comment ! quel prestige ?... Ah ! ça ? tu as donc juré de...

— Et puis, continua Emery, il me vient un doute. Dis-moi : t'es-tu rendu bien compte des devoirs de la paternité ? C'est plus lourd que tu ne penses. Ainsi tu es persuadé que c'est à moi de régler mes dépenses sur tes ressources.

— Mais pardieu !

— Ne serait-ce pas, au contraire, à toi de régler tes revenus, tes gains sur mes dépenses.

— Tu m'ennuies, fit Suchapt. Je suis bien bon de vouloir raisonner avec toi.

XVIII

Roquin entra en ce moment Suchapt le fit juge des incartades de son fils, et l'honnête employé, après quelques secondes de réflexion, trouva qu'en effet elles étaient excessives.

— Hum ! fit Emery en se levant, voilà qui est grave. Du moment que M. Roquin est de cet avis, il faut s'incliner. Je réfléchirai à tout cela.

— Oui, on peut y compter, fit Suchapt. Ah ! mon pauvre Eméry, quel méchant gamin tu fais.

— Tu trouves? Sois tranquille, va ! cela n'enlève rien à ma sensibilité naturelle; et si je ne suis pas encore pleinement convaincu de la justesse de tes observations, je suis du moins profondément touché de la façon on ne peu plus délicate dont tu me les as présentées.

— Allons, tant mieux fit Suchapt ; c'est toujours cela de gagné.

— Oui ! tu t'es joliment formé depuis quelque temps, sais-tu ?... Aujourd'hui tu as été d'un goût parfait; tu as su éviter ce ton de prédicateur courroucé dans lequel les pères tombent si souvent; simple et naturel sans trivialité, ce qui est le comble de l'art... Pas de menaces surtout; combien je te sais gré de ne pas avoir évoqué le spectre de la vache enragée! d'avoir mis de côté ces affreuses expressions : *portion congrue, strict nécessaire, couper les vivres* !

— Eh! mais ne t'y fie pas, dit Suchapt en riant, cela pourrait bien venir.

— Oh ! je t'en prie laisse-moi espérer que non; je suis si heureux de te voir au-dessus de ces niaiseries.

— Cependant, quand les bonnes raisons, les meilleurs conseil restent sans effet, il faut bien trancher dans le vif. Ce sont des remèdes héroïques, j'en conviens.

— Non ! c'est inepte, voilà tout. Ainsi, moi par exemple, peux-tu, en me fermant ta bourse, m'enlever le crédit dont je jouis par ce fait seul que j'ai l'honneur d'être ton fils? Non. J'emprunterai à vingt, trente, cinquante pour cent. Et qui en pâtira ?... Toi, plus tard, quand tu auras cédé à une pression où à un attendrissement quelconque. Donc, en payant comptant ce que tu appelles mes folies, tu places ton argent à vingt, trente, cinquante pour cent, ce qui est déjà le fait d'une remarquable administration.

— Un moyen de faire fortune... merci de me l'avoir indiqué. Mais, mon bon ami tu ne songes pas à une chose, c'est que le crédit d'un fils de famille disgracié n'est pas éternel; il s'épuise même assez vite... et alors...

— Alors... quoi ?

— Que faire ?... il faut se résigner...

— Bah !... est-ce que Laurent Dalissier s'est résigné, lui ?

Suchapt et Roquin tressaillirent.

— Comment ! fit Suchapt, tu vas me citer ce misérable... ou plutôt ce malheureux dont la tête s'est égarée.

— Egarée ? Pas du tout. Il a au contraire agi...

— Tu vas finir ! s'écria Suchapt sévèrement ; en voilà assez. J'ai à parler d'affaires avec M. Roquin ; aie la bonté de nous laisser.

A. Belot et J. Dautin

(A suivre)